



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

Compte rendu du Conseil d'Administration de la SFLGC qui a eu lieu le 15 novembre 2018, dans la Salle attenante à l'amphithéâtre de la Maison Internationale de la Recherche, Université Paris-Seine, site Cergy-Neuville, 5 rue Gay-Lussac, CS 20601 Neuville, 95 031 Cergy-Pontoise, de 17h à 19h30.

Étaient présents : Aurélie BARJONET, Anne BESSON, Charles BRION, Cécile BROCHARD, Chloé CHAUDET, Yves CHEVREL, Yvan DANIEL, Guy DUCREY, Anne DUPRAT, Audrey GIBOUX, Catherine GRALL, Claire GHEERARDYN, Anne-Rachel HERMETET, Françoise LAVOCAT, Claire LECHEVALIER, Fiona MCINTOSH, Guillaume NAVAUD, Dominique PEYRACHE-LEBORGNE, Claire PLACIAL, Delphine RUMEAU, Benoit TANE, Virginie TELLIER, Yen-Mai TRAN-GERVAT, Frédéric WEINMANN, Sébastien WIT, Enrica ZANIN, Karl ZIEGER.

La Présidente de la SFLGC, Anne Duprat, ouvre la séance à 17h12.

Charles Brion est nommé commissaire aux comptes

La secrétaire, Claire Placial, donne la lecture des procurations reçues.

On passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Présentation du congrès de la Société européenne de littérature comparée à Lille

Karl Zieger présente le 8^e congrès du Réseau européen de littérature comparée, qui s'est constitué récemment en association de loi 1901 de droit français sous le nom de Société européenne de littérature générale et comparée. Le congrès aura lieu du 26 au 30 août 2019 à Lille ; les dates initialement prévues ont été légèrement modifiées pour des raisons pratiques. Une journée d'excursion aura lieu le mercredi, ce qui est un argument vis-à-vis de la région qui fournit une subvention : une visite au Louvre Lens est prévue, et une soirée à la MESHS de Lille (Maison européenne des sciences humaines et sociales).

Les organisateurs ont reçu 90 propositions individuelles, et 20 propositions d'ateliers « constitués », autour des thèmes retenus : « Littérature - échanges culturels – transmission : savoirs et créations entre passé et avenir ». Le comité scientifique a pu retenir l'essentiel des propositions de communication à l'exception d'une dizaine dont le propos n'entrait pas dans les perspectives du congrès. Les organisateurs en sont maintenant à la constitution du programme définitif en fonction des confirmations des collègues. Il est donc désormais trop tard pour faire des propositions.

Dans la mesure où il n'y aura pas en 2019 de congrès de la SFLGC – puisqu'a lieu cette année à Macao le congrès de l'AILC – ce congrès de la SELGC permettra de rassembler les comparatistes en France. Comme il s'agit d'un congrès international, et conformément aux préconisations de l'université hôte, des droits d'inscription devront être versés ; ils s'élèvent à 90 euros. Les membres de la SFLGC à jour de leur cotisation bénéficieront néanmoins d'une réduction de 40 euros, ce qui leur sera rappelé au moment de l'envoi des vœux 2019 et de l'appel à cotisation.

Fiona McIntosh, membre du comité d'organisation du congrès, précise que les séances plénières auront lieu sur le campus anciennement de Lille 3 à Villeneuve d'Ascq, et les ateliers à la MESHS située à Lille entre les gares Lille Flandre et Lille Europe

Anne Duprat rappelle que l'absence de congrès de la SFLGC en 2019 suppose de programmer la date de l'AG de 2019 à une date spécifique ; les dates du congrès de Lille, à la fin du mois d'août, ne sont pas opportunes. Une AG sera donc prévue, sans doute dans les locaux de Paris Sorbonne nouvelle, à l'automne 2019. On rappelle qu'il s'agit d'une année d'élections : le CA sera renouvelé, suite à quoi un nouveau bureau sera élu au sein du CA. Il convient donc d'informer en amont les membres de l'association, qui pourront s'ils le souhaitent envisager une candidature.

2. Approbation du compte rendu de l'AG du 12 octobre 2017

On passe ensuite à l'approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 12 octobre 2017, qui avait été publié sur le site de l'association et qui est projeté. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Rapport moral de la Présidente

Anne Duprat présente ensuite son rapport moral. Elle remercie Rémi Astruc qui a porté l'organisation du congrès de Cergy, Cergy, rappelle l'importance et le caractère opportun du sujet choisi, qui permet de rassembler cette année les réflexions proposées par le comparatisme autour de la question des mots du commun et de la communauté, à un moment où l'existence même des valeurs liées au partage se voit directement menacée.

Elle souhaite rappeler le souvenir de grandes figures littéraires disparues récemment : Gérard Genette et Tzvetan Todorov, fondateurs de la revue *Poétique*. Tous deux ont été essentiels à la conception des outils avec lesquels les comparatistes continuent de réfléchir. Elle salue en particulier les derniers travaux de Genette et ceux de Todorov sur le totalitarisme et l'humanisme, qui ont déjà vingt ans. Au-delà de l'ensemble des outils qu'ils ont apporté à la pensée du littéraire, c'est dans la réflexion sur la façon dont on lit, dont on compose, dont on écrit les histoires que leur apport va manquer le plus. C'est là que se joue le lien, l'entrée dans l'humain de notre relation aux choses, aux lieux, aux patries, à l'espace dont nous venons, et que se jouent aussi les conditions de l'accueil que nous faisons aux concepts migrants, aux idées et aux personnes en déplacement, et aux gens. A un moment où il devient de plus en plus difficile de construire la pensée littéraire en commun avec la classe politique, il devient, conclut-elle, de plus en plus urgent que les sociétés savantes comme forme de la communauté académique et scientifique prennent en charge cette réflexion.

Anne Duprat aborde ensuite la question du prochain congrès de la SFLGC, qui aura lieu en 2020, en commençant par envisager l'invitation, comme cela a été fait lors de congrès précédents, d'une société savante comparatiste étrangère : elle envisage d'inviter en 2020 des chercheurs brésiliens.

Le lieu du prochain congrès n'est pas encore déterminé. Parmi les propositions qui étaient parvenues à la SFLGC figuraient celles d'un congrès à Mulhouse (Frédérique Toudoire-Surlapierre) ; on rappelle également qu'Henri Garric avait proposé une tenue du congrès à l'université de Bourgogne lors du dernier congrès à Toulouse.

Anne Duprat souhaite saluer le retour de la SFLGC sur la toile, puisqu'a été mis en ligne début 2018 le nouveau site de la SFLGC. Elle remercie beaucoup Enrica Zanin du travail énorme de coordination qu'elle a fait. Cette mise en ligne a déjà un impact : le nombre des cotisations est remonté. Il est important que les actions de la SFLGC soient ainsi de nouveau visibles et que les informations sur l'association mais aussi, plus largement, sur les activités comparatistes (publications, colloques, directions et soutenances de thèse...) soient visibles en ligne.

L'ouverture du site a permis de relancer le travail des publications de la « Bibliothèque en ligne »

Deux choses doivent être notées :

- La FIT (feuille d'information trimestrielle, envoyée précédemment par mail, qui compilait les annonces et actualités) est remplacée par la publication au coup par coup sur le site. Anne Duprat rappelle à cette occasion que les comparatistes peuvent soumettre aux animateurs du site des publications pour la rubrique « actualités », mais également des éditos.

- Le site a occasionné un effort financier là-dessus : il fallait payer le développeur, mais également fournir une aide à l'édition pour remonter la pente des congrès dont les actes n'avaient pas encore été publiés : le congrès de Strasbourg (2014), celui d'Amiens (2015) ont vu leurs actes publiés grâce à l'embauche de vacataires qui ont fourni un travail technique et éditorial ; dans la même optique, une aide financière sera accordée aux organisateurs du congrès de Toulouse (2017).

Nous possédons maintenant un outil qui fonctionne et ne demande qu'à être alimenté.

Anne Duprat évoque ensuite la présence de la SFLGC dans les congrès internationaux, en rappelant qu'avant le congrès de Lille, celui de l'AILC se tiendra à Macao. Elle exprime son inquiétude en constatant que l'appel de l'AILC n'était ni formulé ni traduit en français, qui pourtant est avec l'anglais langue officielle de l'AILC depuis sa fondation. Même si cela est inquiétant quant à la présence des comparatistes français dans les instances internationales, il ne faut pas pour autant nous abstenir de participer au congrès à Macao, d'autant qu'Yves Clavaron a fait une proposition d'atelier SFLGC sur le thème « Europe Asie, Eurasie, transferts et échanges » — cette proposition sera mise en ligne sur le site de la SFLGC. Anne Duprat note qu'il y a en France plusieurs spécialistes des relations Europe/Asie, et rappelle qu'un volume de *Poétiques comparatistes* paraîtra en 2021 sous la direction de Muriel Détrie et Philippe Postel, consacrée aux relations entre la Chine et l'occident.

Françoise Lavocat s'inquiète du choix d'un thème qui, quoiqu'opportun, pourrait être trop spécifique ; Anne Duprat ne pense pas que trouver un autre thème soit plus productif. D'une part l'aire géographique proposée dans l'appel à communications comprend l'Eurasie, et reste donc très vaste ; d'autre part les comparatistes français ne sont nullement tenus d'inscrire leur communication dans le cadre de cet atelier et peuvent proposer une communication à tout autre atelier.

Anne Duprat annonce la création imminente d'un prix de thèse de la SFLGC. Elle rappelle que d'autres prix de thèses portent, en plus du sigle de la société qui le décerne, un nom — souvent celui de leur fondateur, mais parfois aussi celui d'une figure illustre de la discipline. Anne-Rachel Hermetet est d'avis de garder uniquement l'intitulé « Prix de thèse de la

SFLGC » de telle sorte à affirmer l'origine du prix, et ainsi rappeler l'existence et les travaux de la SFLGC.

Anne Duprat passe ensuite aux publications de la SFLGC. Elle rappelle la reprise des travaux de la BEL, dont le comité s'est réuni deux fois en janvier et juin 2018. Karl Zieger prend alors la parole et commence par remercier Enrica Zanin pour son travail sur le site. Il annonce les publications imminentes : outre la mise en ligne des congrès, la publication d'un article déjà expertisé d'Yves Clavaron; un article sera proposé par Clotilde Thouret, sollicitée pour une mise au point sur le théâtre ; un autre par Guy Ducrey sur les relations entre danse et littérature. Yves Chevrel rappelle qu'il convient de reprendre l'article déjà ancien qu'il avait consacré à la préparation des thèses en littérature comparée ; Yvan Daniel s'en chargera. Ce dernier article est d'autant plus important que, comme le rappelle Anne Duprat, nous devons actualiser la liste des directeurs de thèses.

Karl Zieger annonce qu'il sollicitera des articles importants mais manquant à l'heure actuelle sur littérature et architecture, ainsi que sur la poésie en traduction. Il rappelle que la BEL est ouverte à toute proposition d'article, qui sera examinée par le comité de réflexion, dont la liste des membres est publiée sur le site, et qui ont organisé le transfert de la BEL de l'ancien vers le nouveau site.

Concernant la parution des volumes de *Poétiques comparatistes*, dont les membres de la SFLGC reçoivent un exemplaire, Anne Duprat annonce que la liste des publications prévues est déjà conséquentes, avec des volumes s'étalant jusque 2021. Pour prévoir la suite, il faudra se réunir.

A paru en 2018, sous la direction de Charlotte Krauss, avec la collaboration de Karl Zieger, *La littérature comparée : un dialogue entre Est et Ouest* - le volume porte sur l'évolution des théories littéraires liées au processus des échanges transnationaux, avec pour ambition de mettre en valeur les théories venues des pays de l'est, en dialogue avec théories françaises et américaines. Il s'agit de prendre un peu le contrepied de la tendance américaine de la *world literature* en soulignant l'existence d'approches différentes dans d'autres contrées. La plupart des contributeurs sont des collègues de l'est ; la publication a été ralentie par les délais de traduction et de relecture.

Sont prévus :

- 2019 : Bertrand Westphal, *La Géocritique en dialogue*

-- 2020 : Muriel Détrie et Philippe Postel, *Chine/Occident*

- 2021 : Timothée Picard, *Littérature / Texte et Musique*

Anne Duprat souhaite terminer son rapport moral sur l'enquête qu'elle avait ouverte en 2016 et dont elle avait rendu un premier compte en 2017, sur le suivi des postes : Yen-Maï Tran-Gervat y reviendra, pour formuler des propositions de prolongation et d'actualisation de ce travail. Anne Duprat souhaite que la SFLGC joue son rôle d'observatoire de l'évolution des postes en littérature comparée en France, en rappelant les difficultés pratiques qui avaient marqué la composition de ce bilan : le décompte de 2017 est déjà rendu caduc par les départs et les arrivées de collègues, toutes les modifications n'étant du reste pas négatives. Elle propose la constitution probable d'une équipe de surveillance, qui aurait aussi pour mission de fournir un argumentaire aux collègues quand des publications de postes avec des redéploiement dans les sections voisines menacent le futur de la discipline : il faut trouver le

moyen d'affermir la place de la littérature comparée dans des offres de formation en pleine évolution, et donner des arguments aux collègues qui ont à défendre cette place lors du renouvellement des supports de postes.

On vote sur le bilan moral : le bilan moral de la présidente Anne Duprat pour l'année 2018 est adopté à l'unanimité.

4. Rapport financier

Chloé Chaudet, trésorière de l'association présente le rapport financier ci-dessous, en précisant que les dépenses ces deux dernières années ont été assez conséquentes, à cause de la mise en place du site ; l'existence du livret bleu permet de pallier toute éventualité raisonnablement coûteuse. Le nombre des adhérents (grâce au site et au paiement en ligne ?) a progressé. Le point d'interrogation qui figure dans la ligne « Cotisation AILC » correspond à l'absence de paiement de la cotisation de la SFLGC à l'AILC, due à l'impossibilité de joindre le trésorier de l'AILC. Malgré de nombreuses relances, celui-ci n'a pas été capable, de fournir d'indications permettant à la SFLGC de s'acquitter de cette cotisation.

RAPPORT FINANCIER SFLGC 2018 (A LA DATE DU 4 NOVEMBRE 2018)

RECETTES 2018

Cotisations 2018 x 203 membres réguliers	8 120, 00
Cotisations 2018 x 31 doctorants	930, 00
Ventes <i>Poétiques comparatistes</i> années précédentes – en attente	?
TOTAL	9 050, 00

DEPENSES 2018

Déjeuner journée d'agrégation 2018	188, 30
Pause-café et photocopies journée d'agrégation 2018	38, 54
Création + abonnement domaine sflgc.org	49, 64
Assistanat à l'édition en ligne des actes du Congrès 2014, suite et fin (S. Meyer)	540, 00
Assistanat au transfert des articles de l'ancien vers le nouveau site (Léa Pradel)	810, 00
Abonnement services Crédit mutuel (services courants + paiement en ligne)	122, 58
Cotisation annuelle Eurocompte + Cotisation annuelle carte de dépôt	65, 84
Frais d'encaissement par carte bancaire octobre 2017 – octobre 2018	72, 10
TOTAL	1 887, 00

Solde du compte courant : 9 278, 35 euros

Solde du Livret bleu : 18 607, 74 euros

Restent à imputer sur le budget 2018 :

Cotisation AILC pour 2017 ?	?
-----------------------------	---

Participation au Congrès SFLGC 2018	1 500, 00
Participation au Congrès SELC 2018	2 000, 00
Participation au Prix de recherche des associations dix-neuviémistes 2018 (ou 2019 selon deadline versement ?)	100, 00
Convention 2018 pour <i>Poétiques comparatistes</i> (Lucie Éditions)	≈ 3 800
Frais d'expédition du volume <i>Poétiques comparatistes</i> 2018	≈ 2 000
TOTAL	9 400, 00

Le bilan financier pour l'exercice 2018 est adopté à l'unanimité

5. Bilan de la session CNU de la 10^e section

Anne-Rachel Hermetet présente le bilan des travaux de la 10^e session du CNU.

Elle rappelle la modification de la procédure en raison de la dématérialisation des dossiers. Désormais c'est le ministère qui en examine la recevabilité. Il est indispensable de présenter un dossier complet au moment de la date limite de dépôt, sinon le dossier sera déclaré irrecevable. Il n'y a donc plus de tolérance pour des envois tardifs du rapport de soutenance. Elle invite les candidat.e.s à bien vérifier la liste des pièces obligatoires et signale une évolution réglementaire pour la campagne 2019 : on ne demande plus un exposé des titres et activités en 4 pages mais un CV sans limitation de longueur.

Pour la qualification aux fonctions de maître de conférences :

Chiffres 2018

173 inscrits

18 dossiers non parvenus

donc 155 dossiers examinés

Sur les dossiers reçus :

3 équivalences refusées

70 qualifiés (ou requalifiés) (45,1% des dossiers parvenus)

41 non qualifiés (26,4 % des dossiers parvenus)

41 hors section (26,4 % des dossiers parvenus)

(rappel : Chiffres 2017

154 inscrits

20 dossiers non parvenus

3 renoncements

donc 131 dossiers examinés

Sur les dossiers reçus :

2 irrecevables

51 qualifiés (38,9% des dossiers parvenus)

47 non qualifiés (35,8 % des dossiers parvenus)

29 hors section (22,1 % des dossiers parvenus)

2 hors-délais)

Pour la qualification aux fonctions de professeur :

chiffres 2018

29 candidat.e.s inscrit.e.s

1 dossier non parvenu
sur 28 dossiers examinés :
3 équivalences refusées
14 qualifiés (ou requalifiés) = 50 %
6 hors section
5 non qualifiés

(rappel : Chiffres 2017 :
16 candidats inscrits
2 dossiers non parvenus et un renoncement
donc 13 dossiers examinés
4 oui
6 non
1 hors section
2 équivalences refusées)

Il y avait 4 candidat.e.s en appel pour la 10e section cette année (3 Mcf et 1 PR). Seuls 2 candidats Mcf se sont présentés à l'audition ; ils n'ont pas été qualifiés.

Anne-Rachel Hermetet souligne la nécessité de consulter les critères de la CPCNU avant de candidater, les dossiers hors section restant nombreux. Des équivalences ont été refusées notamment quand les diplômes produits par les candidats ne correspondaient pas.

Elle souligne pour finir le regret de voir revenir de bons dossiers pour une deuxième qualification, retours symptomatique d'une période de pénurie de postes.

Pour ce qui est des **promotions**, en 2018 ont été attribuées 3 promotions à la hors-classe des maîtres de conférences, 4 à la nouvelle classe exceptionnelle des Mcf (2 au titre de l'année 2017 et 2 pour 2018), 2 à la première classe des professeurs, 2 à la classe exceptionnelle 1 ; 1 à la classe exceptionnelle 2.

Cette année, comme souvent, la section ne disposait que d'un unique CRCT (Congé pour recherches ou conversions thématiques) d'un semestre .

PEDR : pour la cinquième année le CNU examinait les dossiers de demande de PEDR et devait les classer. Les conditions d'évaluation sont les suivantes : des quotas imposés par le ministère, un PV électronique à remplir, si bien qu'il impossible de changer ces quotas ou de ne pas les respecter. Le classement, qui ne se fait pas par lettre (A, B, C), consiste à composer trois groupes dont 20% de dossiers « de la plus grande qualité » et 30% « satisfaisant pleinement les critères ». Les membres du CNU se sont retrouvés, une fois encore, très embarrassés car beaucoup de dossiers dépassaient par leur nombre de productions et par leur qualité les normes exigées par le ministère pour être considérés comme des dossiers satisfaisants. La 10e section a donc été contrainte à classer comme non prioritaires des dossiers de très bon niveau.

A. R Hermetet signale une nouvelle disposition : la répartition dans les trois groupes au prorata des candidatures dans chaque corps est désormais obligatoire. Ce n'est pas un changement pour la 10e section qui avait voté dès la première année pour une telle répartition.

En 2018, la 10e section devait examiner 25 dossiers (16 PR + 9 MCF).

Le nombre de candidatures entraînait la répartition suivante, pour les trois catégories : 5 (20%, soit 3PR + 2 MCF), 8 (30, soit 5 PR + 3 MCF) et 12 (50%, soit 8 PR + 4 MCF).

Les critères d'évaluation de la section figurent sur le site de la CP-CNU. Pour éviter une évaluation uniquement quantitative, la 10e section invite les candidat.e.s à envoyer un article pour compléter le dossier, possibilité qu'exploitent très peu de collègues.

Autres points :

La 10e section a unanimement refusé de mettre en place le suivi de carrière et n'a donc pas siégé à cette fin en 2018.

2019 sera la dernière année de cette mandature. A. R. Hermetet renvoie les membres de la SFLGC à l'éditorial d'octobre signé par le bureau de la section, qui rappelle les missions du CNU et les principes selon lesquels a fonctionné la section. Elle insiste sur l'importance d'une large mobilisation des comparatistes pour la constitution des listes et pour le vote.

6. Rapport de la Vice-Présidente chargée de l'enseignement

Yen-Mai Tran Gervat, Vice-Présidente chargée de l'enseignement, prend maintenant la parole. Elle se félicite également de la mise en place du site, qui a permis de mettre en ligne la documentation relative aux programmes d'agrégation à l'usage des agrégatifs. Elle remercie Sébastien Wit, grâce à qui les articles de toutes les années précédentes ont pu être transférés très rapidement de l'ancien site au nouveau.

L'expérience de la réunion de choix de la nouvelle question la conduit à anticiper davantage, la prochaine fois, la sollicitation de propositions de programme auprès des collègues : il n'y avait que quatre propositions cette année. Chacun.e est invité.e à réfléchir dès à présent sur des sujets possibles (hors roman). La réunion de présentation de la nouvelle question a été très réussie, d'autant que les divers intervenants ont joué le jeu en envoyant rapidement textes et bibliographies. Pour la réunion 2019, elle envisagera peut-être, s'il y a une demande des collègues, de rétablir une réunion parallèle à celle qui présentera la nouvelle question 2020, pour faire un point sur la question reconduite à l'externe (« Le pouvoir en scène »).

Dans le cadre de ses échanges avec les présidents des jurys d'agrégation interne et externe, elle s'est fait le relai de la demande des candidats à l'interne à ce que ce soit le programme reconduit de l'externe qui figure au programme de l'interne, afin d'avoir le temps d'anticiper leur préparation. Les réponses qu'elle a reçues sont mitigées. : une part de liberté pour les décideurs doit demeurer quant à la publication du programme. Anne Vibert, nouvelle présidente de l'agrégation externe, se montre quant à elle très favorable à l'inscription d'un film dans le programme, ce qui pose la question néanmoins de la nature de l'épreuve orale pour l'œuvre cinématographique. Des débats internes à la SFLGC pourront avoir lieu à l'occasion de la prochaine réunion.

Notant bien que la fonction de vice-présidente chargée de l'enseignement ne se résume pas à l'agrégation, elle expose les points suivants.

Elle constate d'abord les difficultés que connaît notre discipline : visibilité compromise, non renouvellement des postes... Il importe de rendre notre discipline plus visible, de rendre même les termes de « littérature comparée » plus familiers du public et plus explicites, et ce dès l'enseignement secondaire. Elle souhaite en ce sens former un groupe de réflexion au sein de la SFLGC qui pourrait regrouper des comparatistes enseignant à tous les niveaux (secondaire, ESPE, classes préparatoires en plus de l'université...), qui connaissent les réalités du terrain et puissent nouer un dialogue avec les différentes institutions (ESPEs, inspecteurs, jurys de concours...)

Elle propose donc d'envisager des sessions de réflexion sur des enjeux spécifiques, sous forme de journées d'études, ou de séminaires : par exemple, enseigner les littératures étrangères en traduction (cf. travaux d'Y. Chevrel *et alii*) ; aborder l'intermédialité...

Virginie Tellier ajoute qu'elle constate (étant elle-même recrutée en ESPE sur un poste en 9^e section) qu'un gros travail comparatiste s'exerce sous couvert de la 9^e section, notamment en littérature jeunesse.

Virginie Tellier, Chloé Chaudet, Claire Placial, Frédéric Weinmann manifestent leur intérêt pour la constitution de ce groupe de travail.

Pour finir elle émet l'idée de constituer un observatoire de la littérature comparée permettant de mesurer l'évolution des postes, en collaboration avec le Vice-Président chargé de la recherche. Cet observatoire pourrait lui aussi, à l'occasion, se constituer en groupe de travail, notamment pour établir un document de référence (arguments, chiffres nationaux et régionaux...) pouvant aider les collègues isolés ou peu nombreux à défendre les postes de 10^e section dans leur université. L'enquête lancée par Anne Duprat, à mettre à jour et à analyser, pourrait en cela servir de point de départ. Toutes les bonnes volontés sont ici aussi bienvenues.

7. Rapport du Vice-Président chargé de la recherche

C'est maintenant Yvan Daniel, Vice-Président chargé de la recherche qui prend la parole. Il se définit trois missions. D'abord, remettre à jour les travaux de présentation des thèses en littérature comparée, en l'enrichissant notamment de discussions avec les doctorants. Il envisage de faire une page consacrée spécialement aux doctorants sur le site. Ensuite, l'organisation de doctorales, pour lesquelles se posent les questions des locaux et du budget. Claire Gheerardyn, de Toulouse, manifeste son intérêt pour cette question. Concernant enfin le prix de thèse, il convient de mettre en place un règlement. Les clauses en seraient simples : les candidats à ce prix doivent avoir soutenu dans une université française ou étrangère récemment une thèse inscrite en littérature comparée et rédigée en français, qui doit être accompagnée d'une lettre du directeur de thèse. Les candidatures devront être déposées avant le 31 mai afin que le jury puisse se réunir de sorte à remettre le prix lors du congrès de Lille. L'information sera diffusée par le site de la SFLGC, mais aussi sur Fabula, via les différentes institutions, et les membres de la SFLGC sont encouragés à faire connaître l'existence de ce prix.

Françoise Lavocat demande comment le lauréat du prix sera choisi : c'est le bureau du CA qui constituera le jury (la présidente, les VP à la recherche, à l'enseignement, à la diffusion)

Yen-Mai Tran-Gervat demande si les candidats doivent être membres de la SFLGC : la réponse est non.

On suggère un prix de master. La trésorière Chloé Chaudet fait observer que le budget ne nous le permettrait guère.

8. Rapport de la Vice-Présidente chargée de la diffusion

Enrica Zanin présente ses activités de Vice-Présidente chargée de la diffusion. Le grand événement de l'année a bien entendu été le lancement du nouveau site, qui a mobilisé non seulement Enrica Zanin, mais toute l'équipe du CA qui s'est occupée de son actualisation.

Le site a changé les méthodes de communication : les annonces ne partent plus par un mail isolé via la messagerie de la SFLGC, mais sont envoyées dans une feuille d'information

toutes les deux semaines, avec des liens vers les nouvelles pages. Certains membres ont fait savoir qu'ils ne recevaient pas ces messages : elle conseille de vérifier que l'on est à jour de cotisation, de vérifier dans les spams et messages commerciaux où le message aurait pu se glisser, et *in fine* d'écrire à l'équipe pour signaler le problème.

Enrica Zanin présente le site en indiquant où trouver les différentes rubriques et comment contribuer (annuaire, actualité, éditos...). Elle rappelle que le site ne vit que par ce qu'on y publie. Il faut notamment mettre les fiches annuaires à jour. Il ne faut pas avoir peur de l'outil qui est assez simple d'usage, et ne pas hésiter à soumettre articles et annonces : des formulaires sont à remplir directement sur le site ; il est également possible de joindre l'équipe par mail. Il est également possible d'insérer des images, mais au format paysage, ce qui suppose un petit contrôle visuel à la mise en ligne.

Elle constate que le site fonctionne déjà de façon tangible : il reçoit entre 600 et 800 visites par jour en moyenne avec des pics à 2600-2700 visites ; les pages les plus visitées sont les actualités et les pages concernant l'agrégation. La progression du rythme des visites continue. Pour finir elle souhaite remercier toutes les petites mains de l'équipe diffusion qui contribuent à l'animation du site : Thomas Barège, Audrey Giboux, Hélène Martinelli, Delphine Rumeau, Benoît Tane, Sébastien Wit.

9. Prochains congrès de la SFLGC

Le prochain congrès de la SFLGC n'a lieu qu'en 2020 et le lieu n'en est pas encore arrêté. Ce point de l'ordre du jour a déjà été abordé dans le point 3

10. Examen des comptes

Charles Brion, nommé commissaire aux comptes en début d'AG, certifie la conformité du bilan, qui est mis au vote.

11. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19h15.